



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Délibération n°4.1 / 10032022

Nombre de conseillers :		
En fonction : 33	Présents : 27	Exprimés : 33

Date de la convocation : le 04 mars 2022
Acte exécutoire à compter du : le 11 mars 2022

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 27

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, BURGARD Elisabeth, WALTER Régis, MULLER Delphine, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Etaient absents avec procuration : 06

MMES et MM : HIRSCH Catherine (Procuration à Mme ZINK Noémie), HOLTZ Emmanuel (Procuration à Mme CALCARI-JEAN Danielle), HERR Nadia (Procuration à Mme IALLONARDO Géraldine), TORKI Kamel (Procuration à M. TISSERAND Gérard), PARELLO Salvatore (Procuration à M. SCHULTZ Daniel), MEDDAHI Fatima (Procuration à Mme BURGARD Elisabeth).

Etait absente sans procuration : /

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales)

En application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

4.1 FINANCES ET BUDGET

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : MUNIER Eric

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire de l'ensemble des collectivités territoriales, réglementé par la loi « NOTRe » qui accentue l'information des assemblées délibérantes pour les collectivités de plus de 10 000 habitants car il comporte une présentation de la collectivité et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le ROB doit obligatoirement être organisé en s'appuyant sur un rapport élaboré par le Maire, prenant en compte les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB présenté est transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication. Il est à noter que comme d'accoutumée, le débat est consigné dans une délibération spécifique.

Le document complet est annexé au présent rapport.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cédric LEONARD, adjoint au maire, délégué aux affaires financières, pour présenter une synthèse du document budgétaire joint.

La présentation débute par « le rappel que le contexte budgétaire reste particulier du fait de la pandémie qui n'est pas totalement éloignée, et de la guerre en Ukraine qui impacteront forcément l'inflation et l'économie en général.

Depuis 2020, le quotidien de la collectivité a évolué en fonction du virus. Des mesures sanitaires ont été mises en place. Certains établissements ont été fermés, des activités arrêtées, notamment le complexe piscine-patinoire et le Seven Casino, avec une conséquence sur les recettes, en baisse, alors que les dépenses sont incompressibles et ont dû être payées. D'autant plus que de nouvelles dépenses ont vu le jour, notamment pour assurer la tenue du centre de vaccination.

Heureusement, un dispositif de compensation de pertes de recettes initié en 2020 a été reconduit en 2021 pour les pertes de recettes fiscales uniquement ; et le centre de vaccination a été subventionné par l'ARS.

L'impact sur l'exercice 2021 et les comptes de la commune sont forcément important. »

S'en suit l'analyse de certains indicateurs en appui du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur LEONARD présente dans un premier temps » *la CAF brute (page 14), qui mesure la capacité de la commune à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant. Il est constaté une CAF brute négative à - 1 565 486.20 €. La CAF nette, qui mesure la capacité d'autofinancement de la collectivité après remboursement de la dette est également négative, - 3 227 003.43 €.*

Cela signifie que la ville n'a en théorie plus la capacité de rembourser sa dette et de financer de nouveaux investissements sur ses ressources propres. La baisse des recettes est liée à la crise sanitaire.

Le ratio de rigidité (page 16) est de 60.82 % pour 2021, consacré aux charges structurelles (charges de personnels, intérêt de la dette, contingent et participations). Pour rappel, il était de 45.56 % en 2020.

La trésorerie suit la même tendance (page 17) puisque le solde est de 1 757 577.47 €, soit 460 000 € de moins qu'en 2020. La trésorerie confirme l'impacte de la crise sanitaire.

Grâce à une gestion saine et rigoureuse des années précédentes, ce solde permet encore à la commune de payer ses dépenses courantes pendant 30 jours sans nouvelles recettes.

Les dépenses de fonctionnement (page 18) s'élèvent à 21 507 533.02 €. Les charges de personnel correspondent à 50%, soit 10 860 586.87 € ; les charges à caractère général, 24%. En 2021, 931 000 € de subventions ont été versés, dont 537 000 € pour des associations.

Les recettes de fonctionnement (page 21) s'élèvent à 23 619 973.64 € ; elles sont en forte baisse par rapport aux années précédentes :

- *la baisse des entrées piscine-patinoire de 131 000 € par rapport à 2020 et de 554 000 € par rapport à 2019 n'est pas compensée par le dispositif de l'Etat,*
- *les recettes du Seven Casino sont passées à 5 436 000 € en 2020 pour atteindre 2 808 000 € en 2021, alors qu'elles étaient de plus de 7 000 000 € avant crise,*

- à noter la fin du droit d'entrée de 1 349 297,00 € s'accumulant avec les pertes liées à l'arrêt de l'activité. Ces pertes impactent fortement les recettes de la commune.
- 2021 marque la fin de la Dotation Forfaitaire, l'une des composantes de la DGF, pour la commune, à hauteur de 56 000 € pour 2020,
- les impôts et les taxes représentent 48.63 % des recettes pour un montant de 11 485 311.86 €,
- les dotations et participations représentent 14.60 % pour 3 448 842.23 €,
- les loyers représentent 12%, soit 2 909 959.80 €.

Les dépenses d'investissement (page 24) s'élèvent à 3 803 791.76 €. Elles sont au plus bas depuis plus de 5 ans :

- le remboursement des emprunts représente 47%, soit 1 804 922.60 €,
- les travaux en cours, pour 25% du montant des dépenses, soit 960 605.54 €,
- l'augmentation du capital de la SPL, pour 13.28 %, soit 505 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 689 206.05 € (page 27) :

- les subventions sont exceptionnellement élevées suite au versement du fonds Barnier, pour les terrains de l'Orée du Bois, et les travaux de Snowhall pour 700 000 €.

Concernant la dette communale (page 31), le désendettement de la commune se poursuit. Le capital restant dû est de 10 692 669.61 €. Les recettes réelles de fonctionnement 2021 étant plus basses que les années précédentes, le niveau d'endettement repart légèrement à la hausse, mais reste sous la jauge des 50 %.

Concernant la fiscalité (page 37), les taux de taxe pour la part communale sont stables et identiques depuis 2015 :

- taxe foncière : 15.04 %
- taxe foncière non bâti : 81.25 €

Depuis 2021, les recettes perçues par le Seven Casino pour 2021 (page 39) sont le prélèvement progressif, le prélèvement au cahier des charges et le prélèvement sur les jeux de cercle en ligne, soit 2 807 821.46 €. Cette recette est estimée avec précaution en 2022 à 5 030 000 €. »

Monsieur Cédric LEONARD aborde ensuite l'évolution de la masse salariale communale (page 44) :

- emploi de 316 agents,
- dans une gestion raisonnée de la masse salariale, non remplacement systématique de départ,
- montant des dépenses de personnel dont les heures effectuées pour la tenue du centre de vaccination s'élevant à 10 841 176 €,
- application au 1^{er} janvier 2022 de la base de travail de 1 607h permettant aux agents d'un bénéfice de 6 jours de RTT supplémentaires,
- application d'une prime inflation de 100 €,
- revalorisation des grilles indiciaires,
- bonification d'ancienneté.

Pour clore la présentation synthétisée, Monsieur LEONARD aborde les orientations budgétaires 2022 (page 53).

Le budget 2022 devra prendre en compte :

- la hausse du prix de l'énergie,
- la hausse des cotisations des assurances,
- la hausse de subventions estimée à 800 000 € pour 2022, contre 620 000 € en 2021,
- le montant prévisionnel à la hausse des recettes du Seven Casino et du complexe piscine-patinoire,
- la refacturation de la taxe foncière du Snowhall pour 140 000 €,
- une compensation allouée au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels de 220 000 €,
- la baisse de la charge de la dette,
- le remboursement en capital de la dette à hauteur de 1 827 800 €,
- les dépenses d'investissement évaluées à 1 200 000 € (remplacement des revêtements dans les écoles maternelles, réfection du circuit électrique à l'école primaire du Parc (40 000 €), réaménagement de travaux de voirie rue de la ferme, etc)

- les dépenses seront financées grâce à des recettes d'investissement et par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Monsieur LEONARD conclut par annoncer que « *le budget est réalisé dans le but de préserver l'avenir de la commune, d'inscrire en investissement les projets au plus proche de la situation de trésorerie, de ne pas alourdir la fiscalité des ménages et de poursuivre le soutien de la commune aux associations locales.* »

Monsieur le Maire reprend la parole pour « *retenir que l'essentiel est de ne pas alourdir la fiscalité des ménages. Une nécessité pour faire face aux dépenses d'investissement est souvent le recours à l'augmentation de la fiscalité locale permettant d'avoir des fonds supplémentaires. Mais face à la pression actuelle des ménages dues notamment au prix en hausse de l'énergie, à l'incertitude économique impactée par la guerre en Ukraine, la commune ne souhaite pas, comme les années précédentes, augmenter la fiscalité locale.*

Le budget 2021 a été construit sur une situation difficile, annoncée par la crise sanitaire, et à ses conséquences. La gestion budgétaire saine de la commune a permis d'optimiser l'absorption des pertes. Le budget 2022 doit et sera impérativement à l'équilibre ; il sera comme à l'accoutumée au plus proche de la réalité de la situation de trésorerie. »

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat et donne la parole à Monsieur DIEUDONNE, conseiller municipal, qui débute son propos en expliquant « *imaginer débattre et pouvoir faire bouger les choses en apportant des idées dans cette assemblée est devenu illusoire. La (votre) vision du conseil municipal est de lire consciencieusement les documents préparés et d'exiger de (votre) équipe d'approuver systématiquement les votes sous peine de perte d'indemnités, pouvoirs,... Le seul intérêt de l'intervention de l'opposition est d'informer les amnévillois et les malancourtois sur les divergences et les raisons de ces dernières. Mais cela n'a de sens que si une certaine presse respecte l'opposition et donne un minimum d'écho à nos interventions et actions. Il se trouve qu'une certaine presse publie souvent (...) les communiqués et les articles émanant directement de la mairie, en snobant les nôtres... en réduisant les interventions au conseil municipal à quelques phrases sorties de leur contexte et agrémentées de commentaires orientés. Nous dénonçons cette mascarade et la condamnons. Nous dénonçons la propagande via la télévision locale où seules les interventions du maire et manifestations sont filmées et retransmises en contradiction avec le code déontologique signé en qualité de président de la régie municipale. Il en va de même avec la page FaceBook de la ville gérée par le personnel communal sous votre ordre. Ceci est un déni de démocratie que l'opposition ne puisse pas s'exprimer sur le réseau social de la ville et sur la télévision locale, qui appartient à tous les amnévillois.* »

Monsieur DIEUDONNE continue par affirmer que l'opposition viendra « *toujours siéger au conseil municipal par respect pour ses électeurs, voter pour ou contre en âme et conscience.* » Mais elle « *ne souhaite plus perdre son temps, pour essayer de convaincre qui que ce soit dans ce théâtre de marionnettes. Par contre, après chaque conseil municipal,* » l'opposition s'adressera « *directement aux amnévillois et malancourtois pour expliquer les décisions prises par la majorité, celles prises ensemble. Jusqu'à nouvel ordre, l'opposition ne prendra plus la parole pour s'expliquer, car cela ne sert à rien. Cette communication se fera directement après le conseil municipal sur les réseaux sociaux, sur des supports web et documents distribués en boîtes aux lettres.* ». L'opposition écoutera, votera pour, ou contre et s'expliquera avec les administrés.

Pour terminer, même dans des situations dramatiques vécus avec ce féminicide, vous (le maire) osez mentir en expliquant que la famille n'a donné son accord au travers de son avocat. Vous êtes un menteur. On a été contacté par les RG, par la Préfecture, par le Commissariat pour connaître le type de la manifestation, par l'avocat de la famille qui a donné son consentement au déroulement de cette manifestation. Affirmer effrontement et se servir de la situation pour dire un énième mensonge est à vomir. Madame la commissaire a confirmé l'accord de la famille. Vous êtes un menteur. »

Monsieur le Maire reprend la parole pour « *remercier Monsieur Dieudonné de faire son procès, celui de la presse locale, d'ATV... de tous ceux ligués contre vous, même l'avocat qui a expressément précisé que sa position était celle retranscrite par la famille qui effondrée par ce deuil ne voulait pas de rassemblement, ni de marche blanche. Charge à vous de démontrer les justificatifs à l'égard de la commissaire de police qui n'a pas exprimé la même version des faits. (...) Vous prenez la démocratie pour un lieu d'expression de votre satisfecit personnel visant à faire la promotion de votre future chaîne de télévision.* ».

Face à ces échanges, Monsieur DALLA FAVERA demande à prendre la parole pour expliquer que Monsieur DIEUDONNE « *se plaint d'être systématiquement interrompu par le maire, alors*

que la vérité étant plus factuelle, que c'est bien Monsieur DIEUDONNE qui interrompt de manière systématique la parole et les propos de Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire reprend la parole pour préciser que « *sont ici débattues des choses graves et importantes qui sont le débat d'orientation budgétaire, mais que Monsieur DIEUDONNE ne veut pas débattre sur ce point, et que la population comprendra que cela ne l'intéresse pas* ».

Monsieur le Maire clôt alors le débat sur les orientations budgétaires 2022 en constatant que l'ensemble du conseil municipal a pu en prendre acte.

Après ces échanges, le conseil municipal :

PREND ACTE de la tenue du rapport d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2022.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission, le 11 mars 2022
Pour extrait conforme, Amnéville, le 11 mars 2022

Le Maire
Eric MUNIER



